



COMMUNIQUE DE PRESSE

9 août 2012

RENOVATION DE L'EQUIPEMENT DE PLAN JORAN :

La mairie demande l'abandon du projet de liaison terrestre par le Lavancher

L'instruction par la mairie du dossier de la voie d'accès au chantier de rénovation du TSD de Plan Joran **vient de connaître une étape importante, annoncée par Eric FOURNIER :**

« Comme je l'avais indiqué le 26 juillet dernier, les *premiers éléments fournis à notre demande par la Compagnie du Mont-Blanc m'ont incité à réclamer des études complémentaires sur les différents « scénarios » d'accès au site de Plan Joran.*

Compte tenu des éléments fournis ces derniers jours par l'opérateur de remontées mécaniques et de la grille d'analyse élaborée suite à la réunion de la commission municipale de l'aménagement tenue le 31 juillet, j'ai pris la décision d'écarter l'ensemble des scénarios de création d'accès terrestre (à flanc de vallée). Car, même si la stricte considération du bilan carbone prévisionnel leur est favorable, comparativement à celui d'autres variantes réputées plus vertueuses, l'impact et l'empreinte durables des aménagements correspondants sur le paysage de notre vallée sont un critère que nous devons, dans le contexte contemporain, considérer de manière prioritaire.

J'ai informé la Compagnie du Mont-Blanc de cette décision qui lui impose notamment d'abandonner le projet de création d'un accès reliant le Lavancher à la Pendant et d'approfondir l'étude des autres variantes. Il appartiendra à la C.M.B. de travailler en particulier sur les solutions par câble et hélicoptées sans exclure la piste de la Pierre à Ric qui, utilisée en appoint, pourrait ne nécessiter que de marginaux aménagements. Il conviendra également d'étudier la possibilité d'une solution dite « mixte », qui consisterait à utiliser, simultanément ou bien en fonction de l'étape du chantier concernée, deux ou trois modes de convoyage existants.

*L'opérateur dispose aujourd'hui d'une première orientation décidée par la collectivité : les solutions conformes à cette décision seront étudiées de manière complète au cours des prochains mois, **avant que la collectivité ne sélectionne la variante qui comportera les nuisances et les impacts les plus limités sur le site concerné** et qui garantira l'accomplissement des travaux de modernisation de notre réseau de remontées mécaniques, indispensable pour maintenir l'attractivité et l'activité économique de la vallée ».*